Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

Agglo du Pays de Dreux

Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir
À l'attention de Monsieur Le Président
10 rue Charles Victor Garola
28 05 Chartres Cedex

Référence(s) : CLD/IG/FM/MC
Pôle Services à la Population
Affaire suivie par Fatima MENTION
Courriel : f.mention@dreux-agglomeration.fr

Dreux, le vendredi 26 juin 2026,

OBJET : Demande de financement d'investissement – modernisation des aires de jeux au sein des EAJE de l'Agglomération du Pays de Dreux

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la politique petite enfance conduite par l'Agglomération du Pays de Dreux, j'ai l'honneur de solliciter l'accompagnement financier de la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir pour un programme d'investissement relatif à la modernisation et à la sécurisation des espaces extérieurs et des aires de jeux au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) gérés par l'Agglomération.

Ce programme s'inscrit dans une démarche globale de modernisation des équipements extérieurs de plusieurs structures petite enfance du territoire, certains espaces nécessitant aujourd'hui une remise à niveau afin de garantir des conditions optimales de sécurité, de qualité d'accueil et de soutien au développement du jeune enfant.

Dans ce cadre global, des travaux similaires sont également engagés sur la crèche des Îles-sur-Eure à Ivry-la-Bataille, relevant du département de l'Eure. Une sollicitation spécifique sera adressée à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure pour ce volet du programme.

La présente demande concerne donc exclusivement les établissements situés en Eure-et-Loir (département 28), à savoir :
- la crèche La Souris Verte à Brezolles ;
- la crèche Les Castels Choux à Châteauneuf-en-Thymerais,
- l'ALSH de la Grande Noue à Châteauneuf-en-Thymerais.

Ces opérations s'inscrivent pleinement dans les orientations de la Convention Territoriale des Services aux Familles (CTSF) et de son schéma de développement territorial, notamment en matière de :
- amélioration continue de la qualité d'accueil en EAJE ;
- développement d'environnements éducatifs favorables à l'éveil, à la motricité et à la socialisation ;
- valorisation des espaces extérieurs comme supports pédagogiques ;
- réduction des inégalités territoriales d'accès à des équipements de qualité ;
- modernisation des structures petite enfance en milieu rural et périurbain.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

Au-delà des enjeux de sécurisation et de renouvellement des équipements, ce programme vise à renforcer la qualité éducative des temps d'accueil en favorisant les expériences de plein air, la motricité libre et les activités d'éveil, essentielles au développement du jeune enfant.

La Caisse d'Allocations Familiales constitue à ce titre un partenaire essentiel de l'Agglomération, dont l'accompagnement est déterminant pour la mise en œuvre de ces projets structurants au service des familles et des territoires.

Je vous remercie par avance pour l'attention portée à cette demande ainsi que pour l'étude que vos services pourront engager sur ces dossiers.

Je me tiens naturellement, ainsi que mes services, à votre entière disposition pour tout échange complémentaire que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Christophe LE DORVEN
Président de l'Agglomération du Pays de Dreux

Agglo Pays Dreux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

NOTE D'OPPORTUNITE INVESTISSEMENT

Travaux envisagés : Projet d'aménagement de l'aire de jeux – ALSH de la Grande Noue – Châteauneuf-en-Thymerais

Contexte et Pertinence :

L'ALSH de la Grand-Noue est un équipement de proximité accueillant des enfants dans le cadre des temps périscolaires et extrascolaires. Il constitue un espace essentiel du quotidien éducatif et contribue à la qualité de l'accueil au sein du service public enfance-jeunesse de l'agglomération du Pays de Dreux.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale des Services aux Familles (CTSF) CTSF et du Projet Éducatif de Territoire (PEDT), dans une logique d'amélioration continue des conditions d'accueil des enfants. Il s'inscrit également dans une démarche globale engagée par l'agglomération en 2026 de modernisation et de sécurisation des aires de jeux, concernant à la fois les structures enfance-jeunesse et les équipements de petite enfance, à l'instar des crèches gérées par la collectivité. Cette stratégie vise à harmoniser, sécuriser et améliorer durablement les espaces de jeux sur l'ensemble du territoire.

Objet du projet

Le projet porte sur le remplacement du revêtement de sol de l'aire de jeux extérieure, actuellement en copeaux de bois, par une solution plus adaptée aux usages intensifs d'un accueil de loisirs.

Constats sur le revêtement actuel

Un matériau inadapté à l'usage quotidien

Le sol en copeaux de bois présente plusieurs limites :

-Dispersion régulière du matériau dans les espaces extérieurs,
-Nécessité de rechargements fréquents,
- Entretien contraignant pour les équipes,
-Perte progressive d'homogénéité et de performance amortissante.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

Ce revêtement génère :

-Des copeaux transportés par les enfants (vêtements, chaussures),
- Des salissures dans les espaces intérieurs,
- Une dégradation du confort global d'utilisation.

Une usure rapide liée à la fréquentation

L'intensité d'accueil entraîne :
-Une dégradation accélérée du matériau,
-Une diminution de ses qualités amortissantes,
-Des interventions d'entretien régulières et répétitives.

Objectifs du projet

Sécuriser les espaces de jeux

-Garantir un sol conforme aux normes de sécurité en vigueur,
-Maintenir une capacité d'amortissement homogène,
-Réduire les risques de chutes et de blessures.

Favoriser le développement de l'enfant

L'aire de jeux constitue un espace essentiel pour :

-Le développement moteur,
-L'apprentissage du risque maîtrisé,
-L'autonomie et la confiance en soi,
- Le jeu libre et l'expérimentation.

Un sol adapté permet de sécuriser ces expériences tout en favorisant la liberté de mouvement.

Améliorer la qualité d'accueil

-Offrir un espace de jeu plus propre, stable et confortable,
-Améliorer le vécu quotidien des enfants,
-Faciliter le travail des équipes d'animation.

Simplifier l'entretien

-Réduire les opérations de rechargement,
-Limiter la dispersion des matériaux,
-Diminuer le temps d'entretien quotidien.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

Intérêt du projet

Le remplacement du revêtement permettra :

-Une amélioration durable de la sécurité des enfants,
-Une meilleure qualité d'usage de l'aire de jeux,
-Une réduction des contraintes d'entretien pour les équipes,
-Une optimisation des coûts de fonctionnement,
-Une meilleure durabilité de l'équipement.

Inscription dans les politiques éducatives et stratégie intercommunale

Ce projet s'inscrit dans les orientations de la CTSF et du PEDT, visant à garantir des conditions d'accueil adaptées et sécurisées dans les structures enfance-jeunesse.

Il s'inscrit également dans une démarche globale portée par l'agglomération en 2026 de modernisation des aires de jeux, incluant :

-La rénovation et la sécurisation des équipements dans les ALSH,
-La modernisation des aires de jeux dans les structures de petite enfance (crèches),
-Une volonté d'harmonisation des niveaux de qualité des équipements sur l'ensemble du territoire,
-Une amélioration durable des conditions d'accueil des enfants.

Cette approche permet d'inscrire l'investissement de la Grand-Noue dans une stratégie cohérente, progressive et mutualisée à l'échelle intercommunale.

Bénéficiaires

-Les enfants accueillis à l'ALSH de la Grand-Noue,
-Les équipes d'animation,
-Les familles utilisatrices du service, accompagnées dans le cadre de la Maison des familles, lieu ressource d'accueil, d'information et de soutien à la parentalité.

Conclusion

Le remplacement du revêtement de sol de l'aire de jeux de l'ALSH de la Grand-Noue constitue une opération structurante d'amélioration de la qualité d'accueil et de sécurisation des enfants. Au-delà de l'aspect technique, ce projet s'inscrit dans une stratégie globale portée par l'agglomération visant à moderniser et harmoniser les aires de jeux du territoire. Il répond à un double enjeu : garantir des conditions de jeu adaptées au développement de l'enfant et améliorer durablement le fonctionnement des équipements enfance-jeunesse.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

Coût d'acquisition HT :	**27 227,04 €**

Financement :		
	CAF 28 (40%)	13 613.52
	Fonds propres	13 613.52
	total	**27 227,04 €**

Monsieur Christophe LE DORVEN
Président de l'Agglomération du Pays de Dreux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

caf.fr

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
d'Eure-et-Loir

Demande de subvention d'investissement



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (ou son représentant)

INFORMATION SUR LE PROMOTEUR

Dénomination du promoteur (le financeur du projet) : Agglomération du Pays de Dreux

Forme juridique (association, collectivité territoriale, entreprise privée, mutuelle, autre, à préciser),

N°Siret /Siren : 200040277

Référent du projet (nom et prénom) : Christophe Le DORVEN

Adresse de la structure : Agglomération du Pays de Dreux, 4 rue de Châteaudun

Code postal : 28100 **Commune :** Dreux

Téléphone : 0237648200

Courriel : contact@dreux-agglomeration.fr

Site internet : dreux-agglomeration.fr

(Adresse de correspondance si différente du promoteur)

Civilité : ☒ Madame ☐ Monsieur

Nom / Prénom : Fatima MENTION

Fonction : Directrice

Adresse de la structure : 4 rue de Châteaudun 28100 Dreux

Téléphone : 0623142119

Courriel : f.mention@dreux-agglomeration.fr

INFORMATIONS SUR LE GESTIONNAIRE (si connu)

Dénomination du gestionnaire : IDEM QUE LE PROMOTEUR

Nature juridique : IDEM QUE LE PROMOTEUR

Coordonnées du référent (adresse + courriel + téléphone) : IDEM QUE LE PROMOTEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

2. PRÉSENTATION DU PROJET

Nature de l'opération (cocher la case concernée) :

- [x] Aménagement extérieur
- [] Equipement intérieur (matériel, mobilier...)
- [] Matériel informatique
- [] Logiciel informatique
- [] Véhicule
- [] Autre (à préciser) : _____

Adresse de l'équipement

Adresse : ALSH DE LA GRANDE NOUE , rue de la Pépinière

Code postal : 28170 Commune : Châteauneuf-en-Thymerais

Equipement(s) concerné(s) par le projet

- [] Eaje
- [x] Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)
- [] Aire de jeux / City-stade
- [] Centre social
- [] Ludothèque
- [] Maison des Familles
- [] Micro-crèche Paje
- [] Relais petite enfance (Rpe)
- [] Foyer de jeunes travailleurs (Fjt)
- [] Espace de vie sociale (Evs)
- [] Lieu d'accueil enfants parents (Laep)
- [] Autres (à préciser)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

3. EXPOSÉ DE LA DEMANDE

3.1 Descriptif de l'opération indiquant les motifs et l'opportunité du projet (joindre le diagnostic au dossier et/ou une note d'opportunité).

Présentation :

- du territoire (nombre d'habitants, nombre d'enfants...)
- des besoins du territoire au regard notamment de l'offre déjà existante
- de la contribution à l'amélioration de l'attractivité de l'offre éducative
- de l'amélioration des conditions de travail du personnel
- du développement de l'offre
- de l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et/ou adolescents à besoins spécifiques notamment ceux en situation de handicap et/ou de vulnérabilité
- de la réponse aux enjeux de transition écologiques
- ...

3.2 Les besoins spécifiques :

- Quelles sont les structures existantes qui offrent le même service sur votre territoire ?

L'ALSH de la Grande Noue constitue la principale structure d'accueil de loisirs du bassin de vie de Châteauneuf-en-Thymerais. Elle accueille les enfants sur les temps périscolaires, les mercredis et les vacances scolaires.

L'aire de jeux extérieure est un équipement structurant pour les nombreux enfants fréquentant la structure et bénéficie également aux familles lors des temps d'accueil et des événements organisés sur le site.

L'absence d'une offre équivalente sur la commune renforce l'intérêt de maintenir un espace extérieur sécurisé, attractif et adapté aux besoins des enfants.

- Qui avez-vous associé à la réflexion ?

Les services techniques et le chargé de coopération en plus de la direction Enfance, Jeunesse, Famille et Vie Sociale de l'Agglomération.

- Quels sont les autres financeurs, co-financements sollicités ?
 L'Agglomération du Pays de Dreux

- Le projet est-il inclus dans le plan d'actions d'une Convention Territoriale Globale (CTG) ?
 Oui ☒
 Non ☐

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

Décrire en quelques mots votre projet :

Le projet consiste à remplacer le revêtement actuel en copeaux de bois de l'aire de jeux extérieure de l'ALSH de la Grande Noue côté maternel par un sol souple, fixe et spécialement conçu pour les aires de jeux.

Aujourd'hui, les copeaux présentent plusieurs limites. Ils se dispersent rapidement lorsque les enfants jouent, ce qui diminue leur capacité à amortir les chutes et nécessite un réapprovisionnement régulier. Ils peuvent également être souillés par le passage d'animaux, ce qui pose des questions d'hygiène et de sécurité pour les enfants.

Le projet prévoit de décaisser l'aire de jeux afin d'installer un revêtement souple et durable, conforme aux normes de sécurité. Ce nouvel aménagement garantira une meilleure protection des enfants, facilitera l'entretien de l'espace et offrira des conditions d'accueil plus confortables et plus qualitatives.

Au-delà de l'amélioration de la sécurité, cet investissement permettra de moderniser l'aire de jeux et de réduire les interventions d'entretien liées au remplacement annuel des copeaux. Il s'inscrit dans une démarche de gestion durable des équipements et d'amélioration continue de la qualité d'accueil des enfants.

Grâce à ce projet, les enfants bénéficieront d'un espace de jeux plus sûr, plus hygiénique, plus durable et mieux adapté à leurs besoins, favorisant leur développement, leur autonomie et leur épanouissement.

Exposé de la demande (Décrire de façon détaillé le projet envisagé et les motifs justifiant sa réalisation ou joindre une note d'opportunité détaillée) :

La présente demande vise à financer la reprise du sol de l'aire de jeux de l'ALSH de la Grande Noue, aujourd'hui fermée, afin de permettre sa remise en service dans des conditions conformes aux exigences de sécurité et d'hygiène.

Cet investissement permettrait de sécuriser durablement l'usage de cet équipement et de limiter les coûts d'entretien récurrents liés au revêtement actuel. Il s'inscrit dans une démarche de modernisation des équipements enfance du territoire et de maintien d'une offre d'accueil de qualité pour les enfants et les familles.

Objectifs du projet

- Réouvrir une aire de jeux sécurisée et conforme aux exigences en vigueur
- Améliorer les conditions d'hygiène de l'espace de jeux
- Offrir un équipement adapté aux enfants de maternelle et de CP
- Favoriser les jeux libres, la motricité, l'autonomie et la socialisation
- Compléter les espaces verts existants utilisés pour les activités de plein air
- Améliorer la qualité d'accueil des enfants et des familles
- Inscrire l'équipement dans une logique de durabilité et de réduction des coûts d'entretien

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

Le territoire (commune, Epci) du projet (lieu d'implantation et son opportunité géographique)

Le territoire de Châteauneuf-en-Thymerais s'inscrit dans un environnement rural structuré autour d'un bourg centre qui concentre les principaux équipements et services destinés aux familles. Les communes environnantes s'appuient fortement sur ce pôle pour l'accès aux services éducatifs, notamment en matière d'accueil des enfants en dehors du temps scolaire.

Dans ce contexte, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Grande Noue constitue un équipement structurant à l'échelle du bassin de vie. Il accueille des enfants de Châteauneuf-en-Thymerais et des communes voisines, de la maternelle jusqu'à 17 ans, sur les temps périscolaires, les mercredis et les vacances scolaires. Il joue un rôle important dans la continuité éducative, le soutien aux familles et la socialisation des enfants.

Le site dispose de vastes espaces extérieurs qui constituent un support essentiel des activités proposées. Les espaces verts permettent l'organisation de jeux collectifs, d'activités sportives, de jeux libres et de temps d'animation en plein air.

En complément, l'aire de jeux constitue un espace spécifiquement adapté aux plus jeunes enfants. Elle répond à des besoins particuliers liés à la petite enfance et au début de l'élémentaire, en favorisant le développement de la motricité, de l'autonomie, de la coordination et des interactions sociales. Elle participe pleinement à la qualité éducative de l'accueil de loisirs.

Enjeux et intérêt pour le territoire

L'aire de jeux constitue un complément indispensable aux grands espaces verts de l'ALSH. Ces derniers permettent les jeux collectifs et les activités de groupe, tandis que l'aire de jeux offre un espace plus sécurisé et adapté aux plus jeunes enfants.

Elle contribue au développement global de l'enfant en favorisant la motricité, l'équilibre, la coordination, l'imaginaire et les interactions sociales. Elle participe également à la qualité des temps de loisirs et à l'attractivité de l'accueil proposé aux familles.

La remise en service de cet équipement permettra de retrouver une offre complète et équilibrée d'activités extérieures, indispensable au bon fonctionnement de l'ALSH.

Inscription dans les politiques CAF / CTSF

Ce projet s'inscrit pleinement dans les orientations de la Convention Territoriale des Services aux Familles (CTSF) portée par l'Agglomération du Pays de Dreux en partenariat avec la CAF.

Il contribue à la modernisation des équipements enfance du territoire et à l'amélioration continue de la qualité d'accueil des enfants et des familles. Il répond aux objectifs de développement d'espaces éducatifs sécurisés, accessibles et adaptés aux besoins des enfants.

Cet investissement participe à une démarche globale de renforcement et de modernisation des équipements enfance-jeunesse du territoire, en cohérence avec les attentes de la CAF en matière de soutien aux structures structurantes en milieu rural.

Il répond enfin à un double enjeu de qualité de service public et de gestion durable des équipements, en limitant les coûts d'entretien récurrents et en garantissant la pérennité des aménagements.

Le public (potentiel et accueilli) concerné par le projet

Le projet concerne les enfants qui fréquentent l'ALSH, notamment les maternels et les CP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

Les besoins constatés / spécifiques :

Besoin de moderniser et sécuriser les jeux extérieurs vétustes et qui n'offrent plus la sécurité nécessaire pour accueillir les enfants. Cet espace permettra aux professionnelles d'élargir l'offre éducative.

Quelles sont les finalités/objectifs de ce projet ?

Finalités

- Améliorer durablement la qualité de l'accueil des jeunes enfants au sein de l'ALSH
- Favoriser le bien-être, l'épanouissement et le développement global des enfants accueillis.
- Offrir un environnement extérieur sécurisé, stimulant et adapté aux besoins des plus petits.
- Renforcer l'attractivité de l'établissement et de l'offre Petite Enfance portée par l'Agglomération du Pays de Dreux.
- Contribuer à la mise en œuvre du projet éducatif de la structure en valorisant le jeu libre, les activités de plein air et le développement de l'autonomie.

Qui avez-vous associé à la réflexion ?

L'équipe d'animation de l'ALSH, Les services techniques de l'Agglomération du Pays de Dreux, le chargé de coopération en charge de la petite enfance, la RPE et le pôle famille et la Vice-présidente en charge de la direction enfance, jeunesse, famille et vie sociale

L'articulation avec d'autres politiques ou d'autres dispositifs

Ce projet s'inscrit dans les axes de développement du schéma de développement de la CTSF

Les partenariats opérationnels pour la mise en œuvre

Les services techniques de l'Agglomération et le chargé de coopération

Les partenariats financiers attendus (qui, montant de l'aide sollicité)

- Caf 28 :
- Autres (préciser) : Agglomération du Pays de Dreux:

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

DONNÉES PRÉVISIONNELLES DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

➢ Conditions d'occupation des locaux

☒ Propriétaire — Date d'achat : 2014
☐ Locataire : — Date du bail :
☐ Occupant à titre gratuit — Date d'entrée :

➢ Planning d'exécution du programme

ACHATS		
Date prévue de démarrage	Date prévisionnelle de fin	Date prévue de mise en service de l'équipement
Juillet 2026	Août 2026	Septembre 2026

➢ Description des locaux et superficies

Descriptif détaillé des locaux et des espaces extérieurs :
.....
.....

Capacité d'accueil :

Nombre de places actuelles : 110

Date d'ouverture prévisionnelle : la structure est déjà ouverte, l'aire de jeu sera accessible fin août 2026

➢ Achat de matériel et/ou de mobilier

((Descriptif du matériel et du mobilier), préciser si les achats sont inscrits dans une démarche de développement durable)).
Voir devis joint au dossier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

Dépenses subventionnables

(Préciser si ☐ HT ☐ TTC)

DÉPENSES	en €	DÉPENSES	en €
FONCIER (1)	- €	**MATÉRIEL ET MOBILIER (4)** *(ex: matériel pédagogique, de puériculture...)*	- €
Acquisition de terrain			
Achat d'immeuble			
Frais de notaire			
TRAVAUX DE GROS ŒUVRE (2)	- €		
		INFORMATISATION *(5) (Tablette, logiciel...)*	- €
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR (3)	- €	**HONORAIRES ET FRAIS ADMINISTRATIFS (6)**	- €
		AUTRES (7)	- €
		Aménagements extérieurs (ex : végétalisation, clôture, sols extérieurs...)	
		Marketing (ex : presse, communication...)	
TOTAL DÉPENSES (1+2+3+4+5+6+7)			- €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

Plan prévisionnel d'investissement

(Préciser si ☒ HT TTC)

CHARGES	€	PRODUITS	€
Acquisition	22 689,20 €	Subvention Caf	11 344,60 €
Coût des travaux		Subvention Etat :	
Mobilier		Subvention Conseil Régional	
Coût aménagement		Subvention Fonds Européen	
Equipement matériel, informatisation		Sponsors ou Fondations	
Dépenses liées à la labellisation / certification « développement durable »		Subvention Conseil Départemental	
		Subvention Commune	
Divers, précisez :		Subvention Communauté de Communes (EPCI)	11 344,60 €
		Autres Subventions, précisez :	
Frais d'étude		Crédits Politique de la Ville	
Honoraires divers, précisez :		Subvention MSA	
		Apport du Promoteur	
		Emprunt	
TOTAL HT*	**22 689,20 €**	**TOTAL PRODUITS HT**	**22 689,20 €**
TOTAL TTC*	**27 227,04 €**	**TOTAL PRODUITS TTC (dont FCTVA)**	**27 227,04 €**

Le total des dépenses doit être égal au total des recettes

Le porteur du projet est-il assujetti à la Tva ?

☐ OUI
☒ NON

Les dépenses seront-elles enregistrées en :

☒ Classe 2 (investissement)
☐ Classe 6 (fonctionnement)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

INFORMATIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS DU DEMANDEUR

Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure, merci de joindre la délégation de pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) (Nom et prénom) Monsieur Christophe LE DORVEN

Représentant(e) légal de l'Agglomération du Pays de Dreux

- Déclare être autorisé(e) par l'instance décisionnelle à solliciter une subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ;
- Déclare être en règle au regard de l'ensemble des obligations légales et réglementaires ainsi-que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes des aides introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du projet et de son financement par les instances compétentes ;
- M'engage à respecter la charte de la laïcité de la branche Famille et de sers partenaires (consultable sur Caf.fr) ;
- M'engage à compléter une déclaration d'intérêt permettant d'identifier les liens de toute nature entre le promoteur, le gestionnaire s'il est déjà connu et le propriétaire du bâtiment dans lequel est implanté l'équipement/service, et m'engage en cas d'existence d'intérêts communs de fournir des attestations de tiers (notaires notamment) indiquant le prix du loyer pratiqué sur le local en alignement avec le prix du marché ;
- Précise que cette aide financière, si elle est accordée, devra être versée sur le compte-bancaire correspondant au RIB ou RIP joint au dossier de demande ;
- M'engage à fournir les justificatifs de dépenses ayant fait l'objet d'une subvention d'investissement de la Caf ;
- Certifie, le cas échéant, que le porteur du projet n'a pas déposé le bilan, ne fait pas l'objet d'une mesure de redressement judiciaire, ou d'aucune condamnation et n'est pas en liquidation judiciaire.

Fait le 28 juin 2026 À Dreux

Signature de la personne habilitée accompagné du cachet du porteur du projet

Monsieur Christophe LE DORVEN
Président de l'Agglomération du Pays de Dreux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

PIÈCES JUSTIFICATIVES ET ANNEXES A FO

Dossier à retourner par mail à : pole-afp@caf28.caf.fr

Le chargé de conseil et développement de votre territoire est à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet.

Stéphanie Houlbert et Aurélie Lacroix sont à votre écoute pour toute question relative à la complétude du dossier de demande.

Stéphanie HOULBERT : 02 37 27 44 26 - Aurélie LACROIX : 02 37 27 44 78

PIÈCES JUSTIFICATIVES RELATIVES AU PROJET

Pièces justificatives

- Dossier de demande de subvention dûment complété

- Courrier de sollicitation concernant cette demande

- Note d'opportunité présentant le descriptif de l'opération indiquant notamment les motifs, le lieu d'implantation et son opportunité géographique, les besoins constatés, les objectifs, la population concernée, joindre toute plaquette ou brochure à l'appui de votre demande *(si non complété sur le dossier de demande)*

- Devis ou tout document attestant du coût prévisionnel du projet

- Acquisition de matériel amortissable : devis ; photocopies de catalogues ou montants détaillés des achats prévus

- Justificatif relatif aux conditions d'occupation du terrain d'implantation et/ou des locaux (photocopie du titre d'occupation du terrain ou des locaux, certificat de propriété, contrat de bail, convention de mise à disposition des locaux

- Dernier contrat de concession de service public en vigueur

- Copie de la délibération du Conseil municipal, du Conseil Communautaire ou du Conseil d'administration autorisant la réalisation du projet et sollicitant les diverses aides financières

- Copie de la police d'assurance garantissant le bien faisant l'objet de la demande d'aide financière (en cas d'extension, d'aménagement ou d'équipement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

PIÈCES JUSTIFICATIVES RELATIVES AU PORTEUR DU PROJET

Nature de l'élément justifié	Pièces justificatives
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence OU Arrêté ou décret de création de la personne morale (y compris les communes nouvelles)
	Numéro SIREN/SIRET
	Attestation de vigilance Urssaf et/ou Msa datant de moins de 6 mois (Pour le personnel vacataire)
Vocation	Statuts datés et signés en vigueur pour les EPCI (détaillant les champs de compétence)
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

LE CORRE

SSEME

AGGLO DU PAYS DE DREUX
4, rue de Châteaudun
28100 DREUX

Date : 12/06/2026

Devis réalisé par : LE CORRE Sébastien

Contact : CARPANI JORDAN

Chantier :
Création d'air de jeu grand noue

DEVIS N° : TP-DL260290

CODE	DESCRIPTION	U	QTE	PU HT	TOT. HT	TVA
	Évacuation des copeaux en DP Terrassement sur 10 cm et mise en place de grave à -5cm du fini Fourniture et pose de 40 ml de bordure P1					
LOT 1-10-01	Installation de chantier, comprend l'amené, le replie du matériel, le nettoyage usuel au cours et en fin de travaux.	Ens	1,00	650,00	650,00	20,00
LOT 1-40-02	FOUILLE EN RIGOLE, TRANCHEE OU TROU Y compris dressement des parois et réglage soigné du fond de fouilles, jusqu'à 2,00 m de largeur en fond de fouille. Compris main d'œuvre Exécutées mécaniquement compris chauffeur et carburant, terres mises en dépôt ou chargées dans véhicule d'enlèvement.	M3	10,00	87,00	870,00	20,00
LOT 1-60-25	Travaux de finition - Bouchement de nids de poules sur voiries, trottoirs, allées Grave fine	M²	10,00	85,00	850,00	20,00
LOT 1-60-45	Démolition de bordure ou de caniveau Bordure P1 10 ml < Quantité commandée < 30 ml inclus	ML	40,00	18,50	740,00	20,00
	Fourniture et pose de 50 m2 de sol souple ep 50 mm HIC < 150 cm Fourniture et pose de 20 m2 de sol souple ep 60 mm HIC < 170 cm Fourniture et pose de 22 m2 de sol souple ep 100 mm HIC < 250 cm PV réception et Test HIC					
LOT 1-220-04	FOURNITURE HORS BORDEREAU Coefficient de vente applicable au déboursé sur fourniture et services hors bordereau sur présentation de la facture d'achat jointe au devis	%	1,00	19 579,20	19 579,20	20,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

CODE	DESCRIPTION	U	QTE	PU HT	TOT HT	TVA

Devis gratuit.
Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de l'offre. Toute variation de taux sera systématiquement répercutée sur le présent devis.

Devis valable 1 mois.

Taux	Base	Montant
20,00	22 689,20	4 537,84

LE CORRE ETS
Za des Grenets
28410 BROUE
Tél : 02 37 43 01 00 Fax : 02 37 43 00 79

TOTAL HT	22 689,20 €
TVA	4 537,84 €
TOTAL TTC	27 227,04 €

Cie Assurance : MMA - PROCH'ASSUR 104 rue de la République 28200 Chateaudun (France Métropolitaine)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
d'Eure-et-Loir

Version 02/2023

MISE À JOUR DES DONNÉES

Attestation de non changement de situation relative au partenaire

Je soussigné(e), M. / Mme Christophe LE DORVEN.....

agissant en qualité de PRESIDENT

et représentant DE L'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX

atteste sur l'honneur que les informations ci-dessous sont inchangées.

Association	Collectivité territoriale Etablissement public de coopération intercommunale Epci	Commune	Entreprise
☐ Le récépissé de déclaration en Préfecture en date du	☒ L'arrêté préfectoral **n°2013093-0003** portant création/ou modification d'un Epci et détaillant le champ de compétences en date du **03/04/2013**		
☐ Les statuts en date du **04/10/2024**			☐ Les statuts en date du
☒ Le n° de SIREN/SIRET **200 040 277 00010**			
☒ Le destinataire du paiement (RIB) IBAN: FR15 3000 1003 56C2 8100 0000 021 BIC: BDFEFRPPCCT Titulaire TRESORERIE DREUX MUNICIP Agence BDF DREUX			

➡ Si je suis concerné(e) par un ou des changement(s), je ne coche pas la ou les case(s) concernée(s) et je transmets le(s) document(s) actualisé(s).

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Dreux
Le 29 juin 2026

Agglo

Signature et cachet
Nom et qualité du signataire M. Cristophe LE DORVEN

Document à retourner complété, daté et signé à :
Caisse d'Allocations familiales d'Eure-et-Loir – 10 rue Charles Victor Garola – 28000 CHARTRES
pole-afp@caf28.caf.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260922-D2026-274-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026